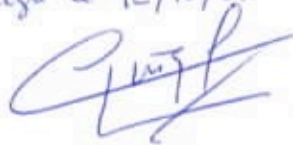


Posté le 10/10/2023
Reçu le 12/10/23


Direction départementale des territoires et de la mer
Service Aménagement et Risques
Bureau ADS et Planification de l'Urbanisme
Affaire suivie par : Valérie AUDITEAU
Tél : 05 58 51 30 73
ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 09 OCT. 2023

Monsieur le président,

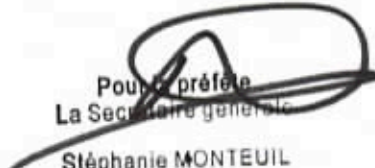
Par courrier en date du 23 août 2023 vous m'avez sollicitée pour examiner les conditions de délivrance d'un permis de construire. Le projet concerne la transformation de l'habitation "Catachot" en café-restaurant et épicerie situé sur le territoire de la commune de Morcenx-la-Nouvelle.

Le permis de construire concernant ces travaux a été délivré le 14/10/2022 par le maire de Morcenx-la-Nouvelle. Les délais de recours sont donc forclos, si l'affichage a été régulièrement effectué.

De plus, après examen de votre requête, je vous apporte les précisions suivantes :

La maison "Catachot" n'est pas située dans le périmètre de la réserve naturelle nationale. L'avis de la CDNPS n'était pas requis dans le cadre de l'instruction de ce permis de construire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.


Pour le préfète
La Secrétaire générale
Stéphanie MONTEUIL

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr

M. Georges CINGAL
SEPANSO Landes
1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

